

Quand l'Europe se protège de l'open sky signé avec le Maroc

04/07/2008

Evaluer l'impact de l'accord de l'open sky (signé fin 2006) sur les secteurs aérien et touristique, tel était l'objectif, mercredi soir, de l'Institut Amadeus en collaboration avec le Club Entreprendre, lors d'une soirée débat organisée à Casablanca. Pour disséquer ce thème, les organisateurs ont fait appel à une belle brochette de politiques, professionnels et spécialistes de la question. La partie européenne a ainsi été représentée par Daniel Caleja Crespo, directeur du transport aérien à la Commission européenne, le gouvernement marocain par Karim Ghellab, ministre de l'Équipement et des transports et Abdelhanine Benallou, directeur de l'ONDA. Du côté des professionnels, étaient présents la compagnie nationale RAM, Jet4You, Easy Jet, l'ONMT et la Fédération nationale du tourisme.

Tous les participants étaient d'accord sur un point : l'open sky a fait du bien à l'économie nationale, notamment les deux secteurs directement touchés par cet accord, l'aérien et le tourisme. Depuis, pas moins de 22 nouvelles compagnies étrangères, dont 19 européennes, desservent le Maroc par des vols réguliers. Ceci a ouvert les aéroports marocains sur 656 aéroports internationaux dans 37 pays (en 2004, ils n'étaient que 47 aéroports dans 29 pays). Prenons l'exemple de Marrakech, elle est actuellement reliée à Londres par 46 vols hebdomadaires.

Par conséquent, le marché de l'aérien s'est dynamisé connaissant ainsi des croissances à deux chiffres depuis le début de la libéralisation. En 2006 par exemple, le trafic a augmenté de 18 %, les fréquences de 40 %. L'année 2008 devrait se terminer par un chiffre de 8,4 millions de passagers (les 8 millions ont déjà été atteints en 2007). L'open sky a en outre permis une explosion d'investissements, directement ou indirectement, dans les deux secteurs, aérien et touristique. Les professionnels du voyage le confirment. L'accord a permis d'étendre les marchés de provenance des touristes, grâce notamment aux compagnies low cost. La baisse des tarifs y est pour quelque chose. Même si ces professionnels nuancent. Pour eux, 80 % des passagers des compagnies low cost visitent le Maroc pour la première fois. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, leur dépense moyenne se situe entre 700 et 1.000 euros par séjour.

Ces mêmes professionnels se sont également penchés sur l'autre côté de la médaille. Si l'Europe a ouvert son ciel aux compagnies marocaines (et vice versa, selon les termes de l'accord), elle ne tient pas entièrement ses engagements. Si la 5e liberté (clause qui permet à une compagnie marocaine de desservir deux points à l'intérieur de l'espace européen) demeure inappliquée en raison des négociations d'un accord spécifique entre le Maroc et l'UE, l'application d'autres clauses est entravée par «mesures protectionnistes européennes». Plusieurs exemples ont été cités dans ce sens. Le premier a trait à une hausse des taxes aéroportuaires appliquées sur les vols en provenance de certains pays qui atterrissent à Londres. Pour le Maroc, elles sont passées de 10 à 40 euros. Sur ce point, le représentant de la commission européenne a tenu à réagir. Il a avoué le caractère discriminatoire de la hausse (les vols turcs n'y sont pas soumis) et a annoncé une récente directive européenne dans ce sens. La RAM a pour sa part soulevé les problèmes des créneaux horaires dans les grands aéroports européens, espagnols surtout, dont sont victimes essentiellement les vols de sa filiale Atlas Blue.

Fadoua Ghanam

Source: Le Soir Echos

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1774>